

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Service études, statistiques, évaluation

Collection «Études»

N° 57 / Janvier 2020

L'innovation au quotidien - Enquête auprès de 400 PME en Nouvelle-Aquitaine

En Bref

L'innovation est aujourd'hui largement reconnue comme étant un facteur clé de la compétitivité des entreprises, en particulier dans les secteurs marchands très concurrentiels, mais sa mise en œuvre concrète dans les établissements reste méconnue, surtout pour les PME. Pour mieux appréhender la réalité en Nouvelle-Aquitaine, la Direccte a réalisé une enquête auprès d'établissements de 6 à 249 salariés.

Appartenant à différents secteurs d'activités (de l'industrie à la construction en passant par les services aux entreprises), les établissements ont été interrogés sur leurs stratégies d'innovation.

L'enquête s'appuie sur le dernier guide de l'OCDE, fondé sur une conception élargie de l'innovation (voir encadré p.13).

POINTS À RETENIR

- 2 000 établissements enquêtés, 500 répondants dont 400 se déclarent actifs en innovation
- Les 2 principales activités d'innovation : «Acquisition de nouvelles machines» et «Recherche et Développement»
- Les grands établissements se différencient avec plus de multi-activités d'innovation
- Le secteur d'activité influe sur le comportement d'innovation
- Les compétences d'innovation sont soit individuelles, soit collectives : «Savoir-faire» et «capacités stratégiques» dominant
- La dynamique partenariale dans l'innovation centrée sur la production (clients-fournisseurs)
- Les établissements appartenant à un pôle de compétitivité ou à un cluster se démarquent dans leur comportement d'innovation plus technologique.
- Les moteurs de l'innovation, comme les parts de marché à conquérir, les nouvelles technologies et les enjeux environnementaux, sont freinés par des difficultés de financement ou le manque de ressources internes.



SOMMAIRE

- p.2 De multiples activités d'innovation mises en œuvre par les établissements
- p.4 Les compétences individuelles et collectives pour innover
- p.7 Les partenariats, facteurs d'innovation
- p.8 Les établissements adhérents à un pôle de compétitivité ou à un cluster : un profil spécifique
- p.9 Les moteurs et les freins à l'innovation
- p.11 Comment les établissements financent l'innovation

DE MULTIPLES ACTIVITÉS D'INNOVATION MISES EN ŒUVRE PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Les activités d'innovation sont définies par le manuel d'Oslo de l'OCDE comme «toutes les activités de développement, financières et commerciales, engagées par l'entreprise en vue d'obtenir une innovation».

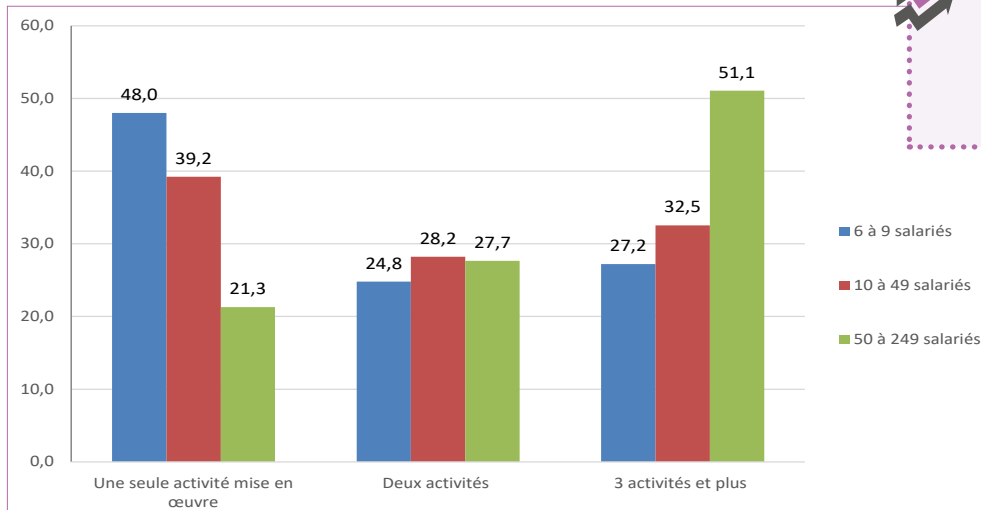
Il en existe plusieurs, de la de la recherche et développement (R&D) à la formation en passant par la veille technologique ou le marketing.

L'innovation ne se résume pas aux seules activités de recherche et développement (R&D)¹ qui ne représentent que la partie émergée de l'iceberg des pratiques d'innovation.

La R&D est, en outre, souvent associée à l'innovation technologique.

Les 7 grands types d'activités d'innovation identifiés dans le manuel d'Oslo, ont servi de référence pour l'enquête auprès des entreprises.

Fig 1 : Nombre d'activités d'innovation selon la **taille des établissements**



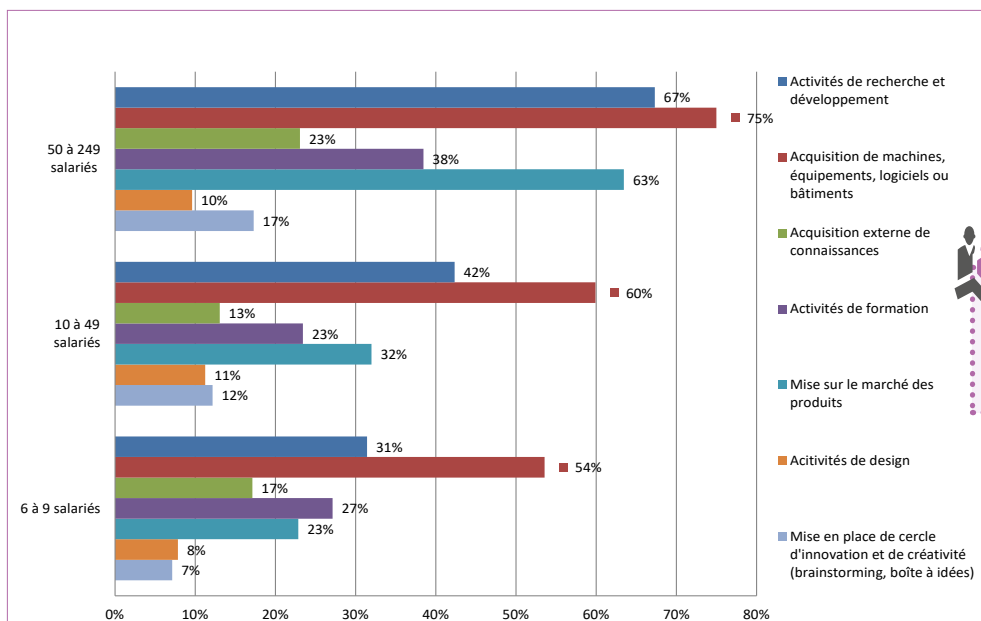
La majorité des établissements mènent plusieurs activités d'innovation, en particulier ceux de grande taille

Source : Enquête Direccte

Mener simultanément plusieurs types d'activités d'innovation semble être corrélé avec la taille de l'établissement. Ce sont les 50-249 salariés qui majoritairement déclarent mener 3 activités et plus, alors qu'ils ne sont que 27 % pour les 6 à 9 salariés et 33 % pour les 10-49 salariés.

Les établissements de plus petite taille déclarent davantage une mono-activité mais la majorité d'entre eux déploient néanmoins plus d'une activité d'innovation (52 % des 6-49 salariés).

Fig 2 : les activités d'innovation selon la **taille des établissements**



Les activités se concentrent sur l'acquisition de machines et la recherche-développement

Source : Enquête Direccte (plusieurs réponses possibles)

Deux activités d'innovation arrivent en tête de leurs réponses (Fig 3) :

- l'activité «Acquisitions de machines, d'équipements, de logiciels et de bâtiment» quelle que soit la taille de l'établissement (75 % des établissements de 50 à 249 salariés, 60 % des 10-49 salariés et 54 % des 6-9 salariés)
- l'activité de «R&D», ensuite, en particulier pour les plus grands établissements avec 67 % de réponses (42 % pour les 10-49 salariés et 31 % pour les plus petits).

Les autres activités d'innovation les plus citées sont la mise sur le marché des produits et les activités de formation. Là encore, ce sont les plus grands établissements qui déclarent davantage les déployer (respectivement 63 % et

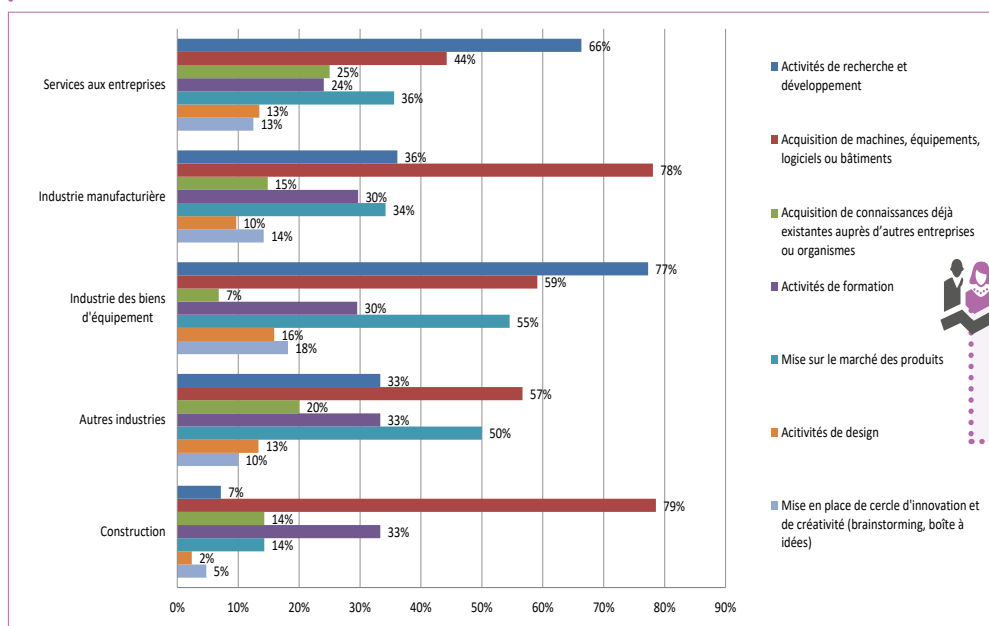
38 %) mais entre un quart et un tiers des plus petits établissements activent également la formation et le marketing en vue d'innover.

Les activités d'innovation de design et de management organisationnelle (type cercle d'innovation) restent des activités minoritaires.

Ainsi, les activités d'innovation sont bien présentes au sein des PME enquêtées et pour une large partie des établissements, ce sont plusieurs activités qui sont menées simultanément.

L'enquête révèle également un autre point important : la nature de l'activité exercée et l'appartenance sectorielle importent en matière d'innovation (Fig 3).

Fig 3 : Les activités d'innovation selon les secteurs d'activités



Des stratégies d'innovation différentes selon les secteurs d'activité

Source : Enquête Direccte (plusieurs réponses possibles)

Les activités de R&D dominent dans les établissements des secteurs des services aux entreprises (66 % des répondants déclarent en réaliser) et des industries de biens d'équipement (77 %). L'acquisition de machines et les activités de mise sur le marché suivent de près.

En revanche, l'acquisition de machines se place en tête dans les secteurs de la construction (79 %) et des industries de produits (78 %). Cette activité d'innovation est suivie par la formation et la mise sur le marché.

Deux profils distincts ressortent :

- un profil «technologique» basé sur la connaissance où la R&D prédomine. Le progrès technique qui en découle est alors dit «non-incorporé»² ;
- un profil plus «production» où l'innovation passe par l'acquisition d'une machine ou d'un logiciel. Le progrès technique qui en découle est dit «incorporé» car rattaché à l'équipement acheté. La diffusion de l'innovation et son infusion dans le tissu économique passe aussi par la fonction achat.

En réalité ce sont souvent des combinaisons d'activités d'innovation, voire même de profils, que l'on retrouve au sein d'un même établissement.



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

«On peut innover à plusieurs endroits, on peut innover dans l'organisation qui est plus le rôle de la RH, on peut innover dans la production et on peut aussi innover au niveau de l'offre que l'on peut proposer à ses clients»
(Chef d'un établissement du secteur de la charpente)

«En terme de sémantique on parle pas vraiment d'innovation ici, on parle plus de développement. L'innovation c'est un grand mot pour nous mais je pense qu'on parle de la même chose quand même.»
(Chef d'un établissement de la fabrication de papier)

«On ne survit que grâce à l'innovation. Pas forcément l'innovation au sens R&D : c'est la petite chose que l'on n'a pas pensée ou que l'on n'a pas développée et qui permet à l'entreprise d'aller sur des niches. C'est une démarche»
(Chef d'un établissement de fabrication de produits métalliques)

«Aujourd'hui on a une démarche qui est de toucher les clients par les réseaux sociaux, par instagram, linkedin, des youtubeurs connus. Le nerf de la guerre ; c'est comment mon innovation je la transforme en succès commercial»
(Chef d'un établissement de l'industrie du bois).

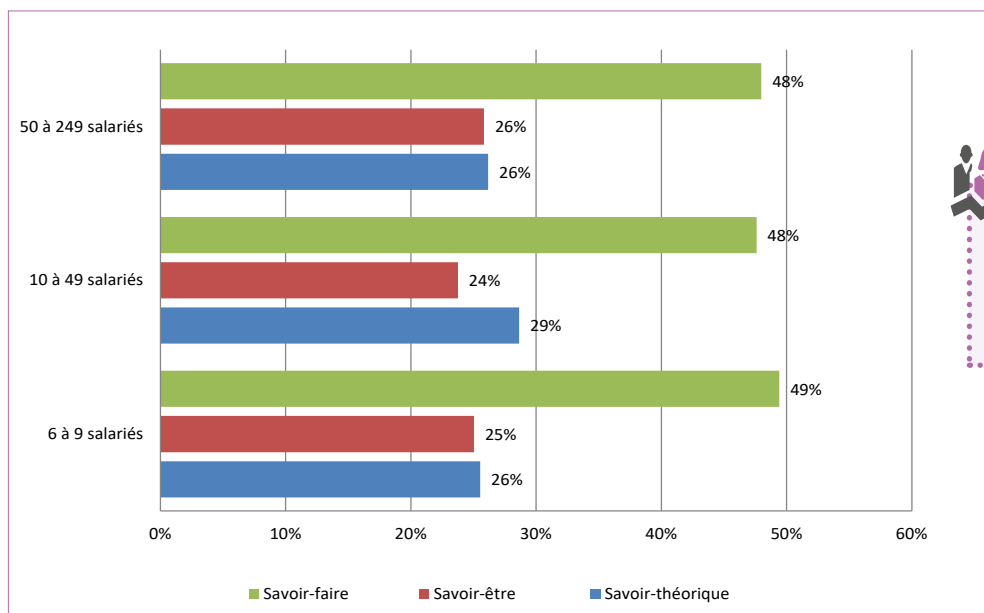
² Dosi et al. (2019)

LES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR INNOVER

La gestion des ressources humaines et plus largement des compétences sont nécessaires pour innover³. Les compétences peuvent être individuelles (celles détenues par les salariés ou collaborateurs de l'établissement)

mais aussi collectives (celles détenues par l'organisation ou par une partie de celle-ci).

Fig 4 : compétences individuelles selon la taille des établissements



Le savoir-faire, une compétence individuelle qui prédomine quelle que soit la taille des établissements

Source : Enquête Direccte

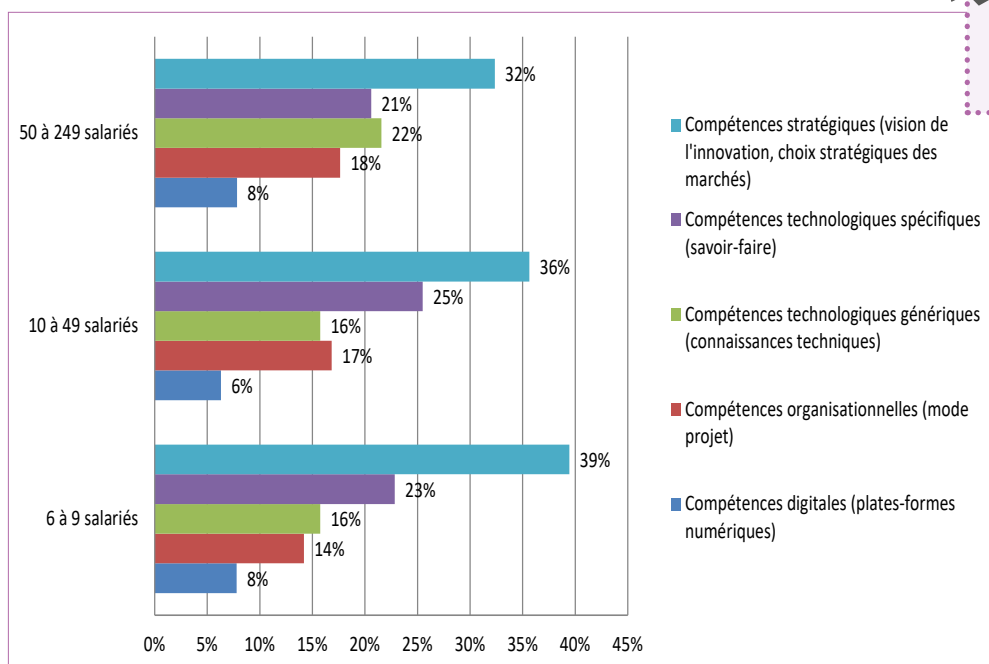
Les établissements ont été interrogés sur la base du « triptyque de la compétence » qui distingue trois grands types de compétence individuelle :

- le « savoir théorique » qui correspond aux connaissances explicites détenues par la personne,
- le « savoir-faire » qui se rattache aux tours de mains et savoirs opérationnels souvent tacites et incorporés dans les mains et cerveaux des salariés et enfin
- le « savoir-être » qui se manifeste dans les comportements et les attitudes de la personne au travail.

Ce sont les compétences opérationnelles ou « savoir-faire » qui prédominent pour innover, avec près de la moitié des établissements qui les citent contre seulement 25 % pour les deux autres types de compétences individuelles, le savoir-être et les savoirs théoriques (Fig 4).

C'est donc la compétence tacite (celle qui est inscrite dans les savoir-faire incorporés dans les individus) qui semble la plus importante pour les répondants.

Fig 5 : compétences collectives selon la taille des établissements



La compétence stratégique, principale compétence collective pour innover

Source : Enquête Direccte

Les compétences collectives peuvent être de différentes natures : stratégiques (quand elles s'appuient sur la vision managériale de l'innovation), organisationnelles (quand elles s'appuient sur les structures et les règles de l'organisation) et enfin technologiques (quand elles s'appuient sur la base technologique détenue par l'entreprise).

La compétence collective la plus citée est la compétence stratégique (entre 32 % et 39 % des établissements selon la taille) suivie de la compétence technologique et organisationnelle (Fig 5).

La compétence collective liée au digital et au numérique est la moins citée (moins de 10 % des établissements).

Les compétences stratégiques recouvrent à la fois la vision stratégique de la direction («la volonté d'innovation»), la capacité à nouer des partenariats internes et externes («le capital social») ainsi que l'expérience collective accumulée au sein de l'établissement («l'esprit d'innovation»).



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

«Les compétences collectives se matérialisent chez nous par la création d'un comité de direction et d'un comité de pilotage. On a beaucoup communiqué là-dessus aussi. On retrouve donc ce côté hiérarchique du comité de direction qui pilote le comité de pilotage qui gère lui-même les compétences en-dessous pour mener à bien le projet.»

(Chef d'un établissement de fabrication de produits métalliques)

«Tout le monde peut participer, comme c'est une petite entreprise. Le patron pèse beaucoup dans les petites entreprises, c'est sûr que les décisions passent par le patron. Mais les propositions viennent de partout : les fournisseurs, le personnel de production et autour de la production.»

(Chef d'un établissement de fabrication de mobiliers extérieurs en bois)

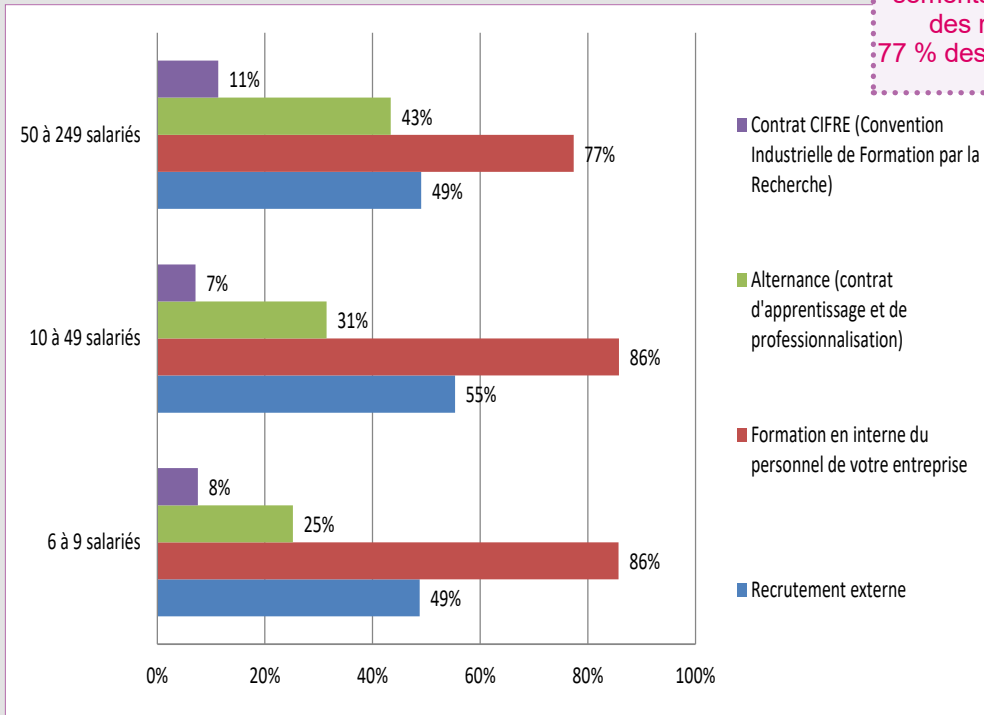
ZOOM

LA FORMATION INTERNE, PRINCIPALE MANIÈRE D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES POUR INNOVER

fig 6 : les méthodes d'acquisition des compétences selon la taille des établissements



Le mode d'acquisition des compétences individuelles le plus plébiscité par les établissements est la formation interne avec 86 % des répondants des 6 à 49 salariés et 77 % des établissements de plus grande taille.



Source : Enquête Directe (plusieurs réponses possibles)

C'est ensuite le recrutement externe (la moitié des établissements) suivi des contrats d'alternance puis dans une moindre mesure le recours à un contrat avec un jeune doctorant-chercheur (contrat CIFRE).

L'alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation) est plus importante pour les établissements de grande taille avec 43 % des établissements de 50 à 249 salariés qui déclarent l'utiliser contre seulement 25 % des établissements de plus petite taille.



LES PARTENARIATS, FACTEUR D'INNOVATION

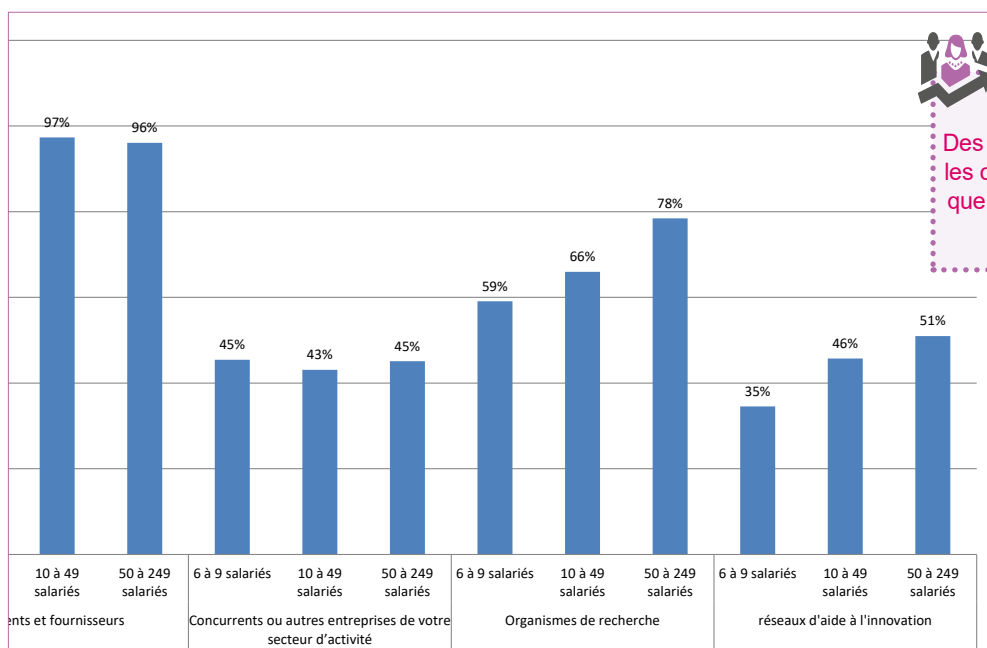
Les relations des établissements avec leur environnement et leurs partenaires extérieurs sont essentielles en matière d'innovation.

Les activités d'innovation des établissements sont rarement isolées et indépendantes de leur environnement économique. Les concepts de système d'innovation (souvent définis à l'échelle nationale) ou d'éco-système de l'innovation (concept utilisé plus souvent à au niveau local ou

sectoriel) illustrent l'importance des ressources externes et leurs interrelations avec l'établissement.

Ces partenariats peuvent être noués avec les différents acteurs des systèmes d'innovation : les établissements, les organismes de recherche et de formation ainsi que les réseaux d'aide à l'innovation comme les pôles de compétitivité et clusters.

Fig 7 : les différents partenariats selon la **taille des établissements**



Des partenariats très fréquents avec les clients et les fournisseurs, quelle que soit la taille des établissements

Source : Enquête Directe (plusieurs réponses possibles)

La quasi-totalité des établissements est en coopération avec ses clients-fournisseurs, mais aussi avec des organismes de recherche (pour plus de la moitié). Par ailleurs, les relations sont moins fréquentes avec les concurrents ou les réseaux d'aide à l'innovation (Fig 7).

La dimension partenariale des comportements d'innovation est donc articulée autour de la production, mais le lien avec les organismes de recherche compte aussi (78 % des établissements de 50 à 249 salariés déclarent un partenariat avec ce type d'acteur).



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

« On ne peut pas avoir toutes les compétences dans l'entreprise c'est impossible. [...] Quand vous avez un fournisseur de roulettes par exemple, il est beaucoup plus compétent que nous pour imaginer la roulette demain. On lui donne un cahier des charges. C'est un des principaux vecteurs de développement. »

« Comment vous voulez améliorer votre produit si vous n'avez pas de retour client ? C'est un manque. Comment on peut concevoir des machines si on ne connaît pas les réactions des clients ? »

(Responsable R&D d'un établissement de fabrication de matériels de manutention et levage)

« Je n'ai pas crainte de le dire, j'ai plusieurs de mes clients qui ont évolué grâce à notre façon de travailler. [...] ils savaient que derrière eux il y avait un fournisseur capable de répondre à leurs demandes. »

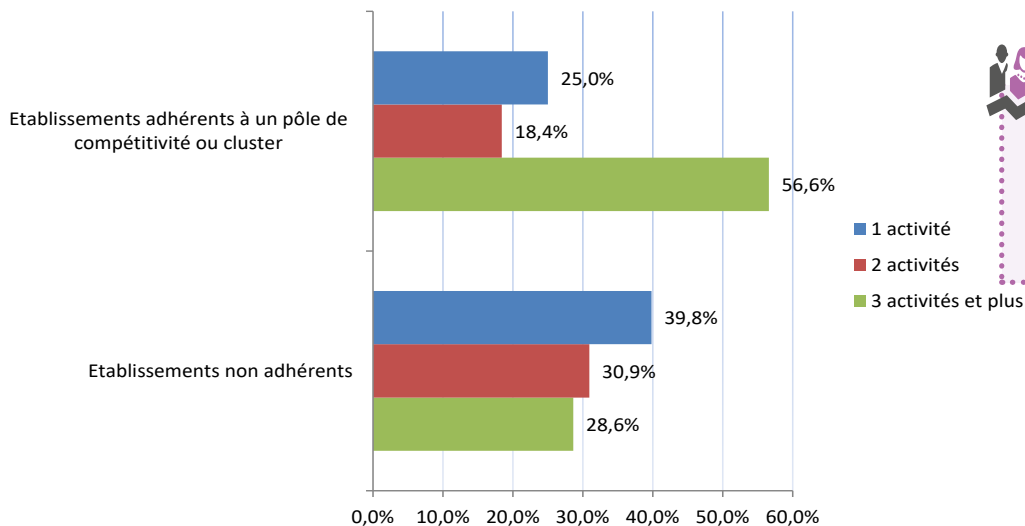
(Chef d'un établissement de fabrication de produits métalliques)

LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À UN PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ OU UN CLUSTER : UN PROFIL SPÉCIFIQUE

Les établissements appartenant à un pôle de compétitivité ou un cluster affichent un profil assez spécifique de leurs comportements d'innovation.

Par rapport à l'ensemble des établissements, ils déclarent plus souvent une multi-activités d'innovation.

Fig 8 : Nombre d'activités d'innovation selon l'appartenance ou non à un pôle de compétitivité ou cluster



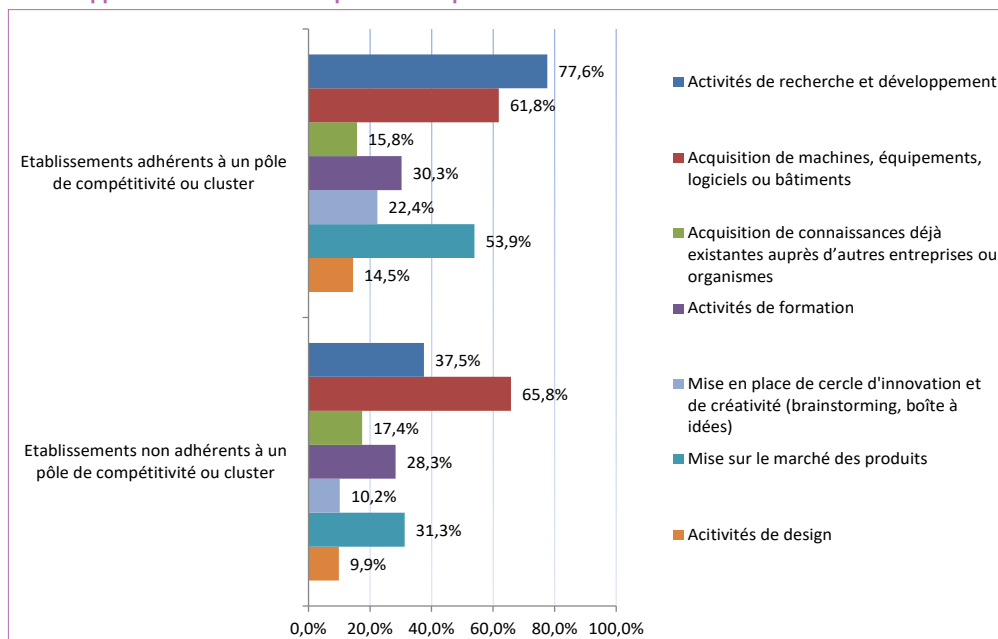
Près de 57 % des établissements adhérents à un pôle de compétitivité ou cluster déclarent mener au moins 3 activités d'innovation ou plus contre 29 % pour l'ensemble

Source : Enquête Direccte

Si en moyenne, 28,6 % des répondants déclarent mener au moins 3 activités d'innovation et plus, ils sont beaucoup plus nombreux à le faire (56,6 %) du côté des seuls adhé-

rents à un pôle de compétitivité ou cluster, soit près de 20 points de plus.

fig 9 : activités d'innovation selon l'appartenance ou non à un pôle de compétitivité ou cluster



Les établissements adhérents à un pôle de compétitivité ou cluster sont majoritairement positionnés sur des activités de R&D

Source : Enquête Direccte (plusieurs réponses possibles)

Quant aux types d'activités d'innovation, les établissements membres d'un pôle de compétitivité ou cluster déclarent beaucoup plus souvent une activité de R&D (77,6 % contre seulement 37,5 %), ainsi que des activités de mise sur le marché (54 % contre 31 %).

Ils vont également investir plus souvent, mais dans une moindre mesure, dans des activités de management inno-

vant, type cercles d'innovation (22,4 % contre 10,2 %) et les activités de design (14,5 % contre 9,9%).

A contrario, ils déclarent un peu moins effectuer des activités d'innovation de type acquisition de machines que les autres établissements.

Les activités de formation sont quant à elles citées dans la même proportion (environ 30 % des établissements).

LES MOTEURS ET LES FREINS À L'INNOVATION

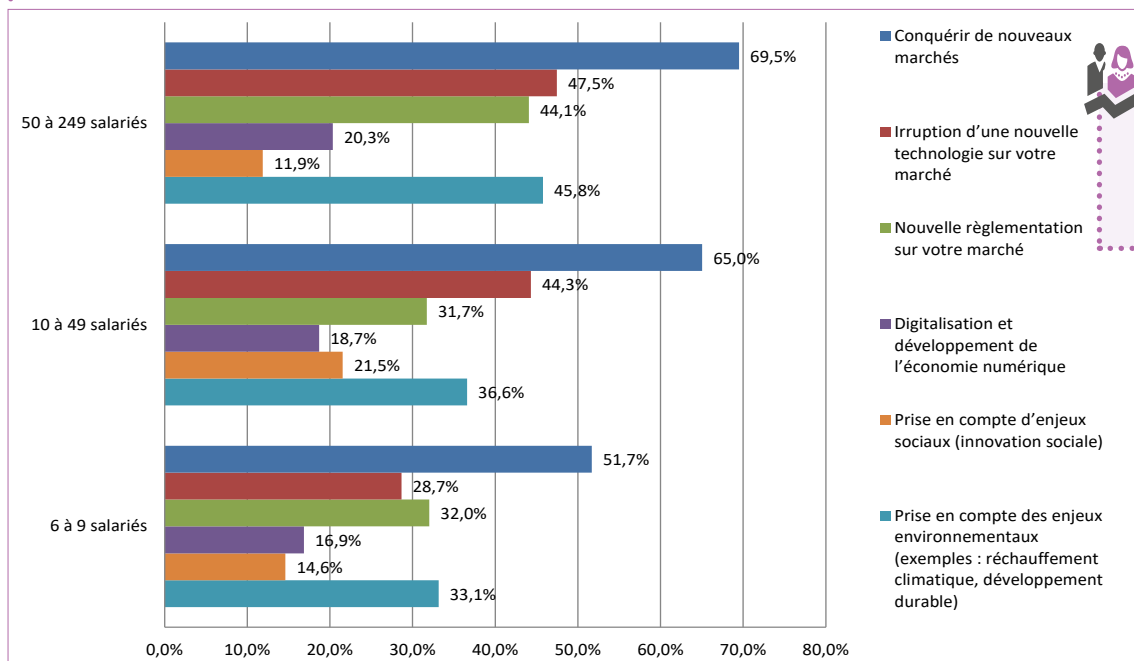
Ce sont la conquête de nouveaux marchés, l'introduction de nouvelles technologies et la demande environnementale qui dominent dans les réponses, quand il s'agit de nommer les moteurs de l'innovation.

La volonté de gagner des parts de marché est citée par une large majorité des établissements (près de 8 établissements sur 10 pour les 10 à 49 salariés) ainsi que l'irruption d'une nouvelle technologie (citée par plus d'un établissement sur 2 pour les 10 à 249 salariés).

Viennent ensuite les enjeux environnementaux (pour près de la moitié des établissements).

Le numérique (révolution digitale) et la demande sociale (enjeux sociaux) ne sont cités que par une minorité d'établissements alors que l'irruption d'une nouvelle réglementation constitue un moteur pour innover beaucoup plus important (près d'1 sur 2 pour les établissements de 50 à 249 salariés).

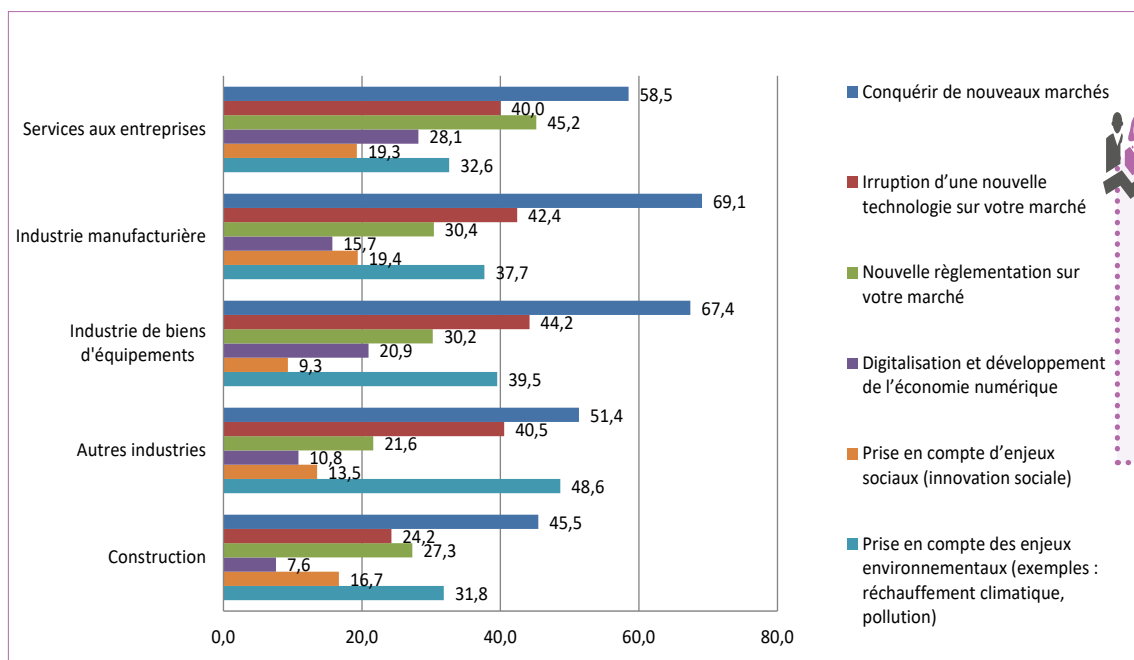
Fig 10 : Les moteurs de l'innovation selon la taille des établissements



Les motivations qui poussent les établissements à innover : parts de marché, nouvelles technologies et enjeux environnementaux

Source : Enquête Directte (plusieurs réponses possibles)

Fig 11 : Les moteurs de l'innovation selon les secteurs d'activités



La réglementation, moteur pour les secteurs des services et de la construction. La digitalisation peu citée exceptée par le secteur des services aux entreprises. Les enjeux écologiques loin devant les enjeux sociaux.

Source : Enquête Directte (plusieurs réponses possibles)



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

«Les moteurs pour innover ? Cela dépend des projets, il y a des projets où on a besoin de compétence extérieure. Par exemple les nouvelles normes»

(Chef d'un établissement de la fabrication de papier)

«On a un projet, c'est d'être certifié. On est sensible à l'environnement car on recycle le papier. Donc on valorise notre matière première qui est un déchet. On est aussi sensible à tout ce qui est réduction d'énergie. Après les matières premières c'est le deuxième poste chez nous. On est dans une forme d'économie circulaire»

(Chef d'un établissement de la fabrication de papier)

«Quand on voit aujourd'hui la technologie à la vitesse ou elle avance, on ne peut pas ignorer ça. L'innovation dans l'entreprise ça découle de ça. L'innovation n'est pas seulement technologique mais aussi adaptative »

(Chef d'un établissement de fabrication de produits métalliques)

«Nous on utilise un produit qui est vraiment à la pointe en terme d'écologie. On va proposer au client, un produit qui va pouvoir faire, tout en étant 100% écologique, tout type de protection feux, insectes, etc »

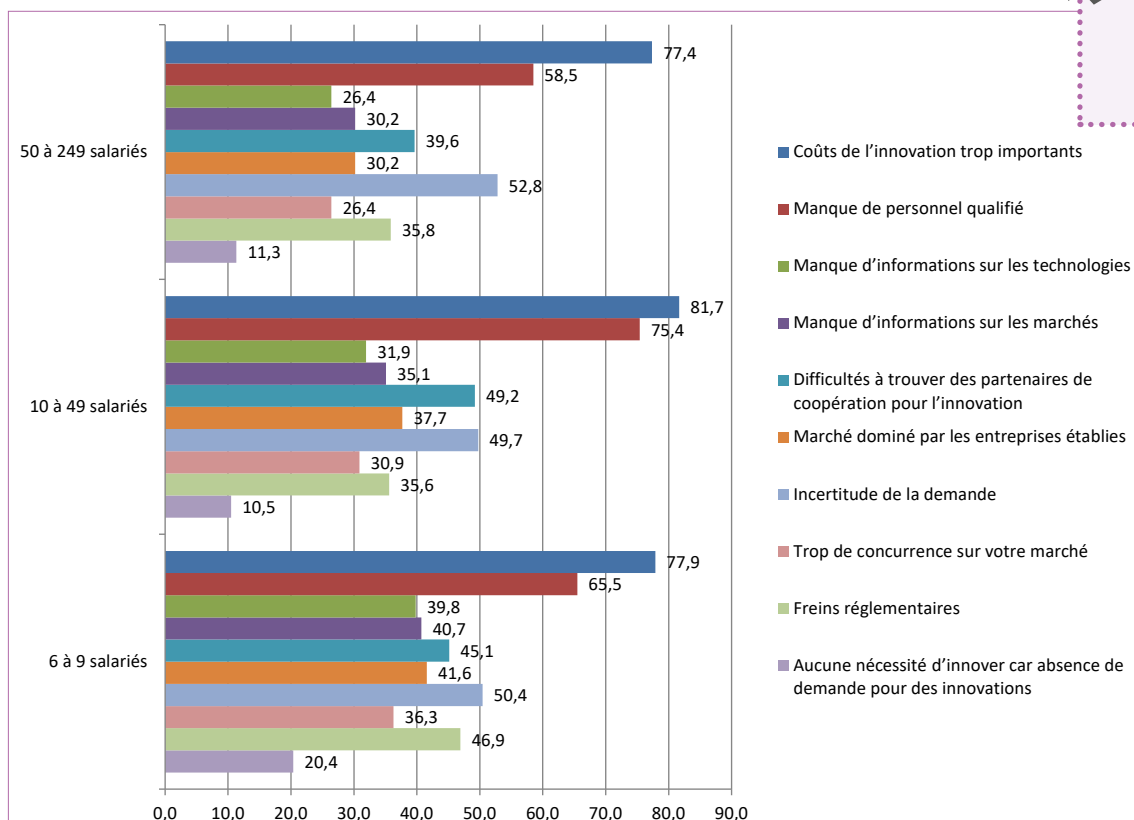
(Chef d'un établissement du travail du sciage)

Mais cet élan pour innover peut être freiné par l'aspect «coûts» et les difficultés pour trouver du personnel qualifié. Trois quarts des établissements ont mentionné les coûts de l'innovation trop importants comme un frein et près des deux tiers des établissements ont des difficultés à acquérir un personnel qualifié.

Ce sont les établissements de taille moyenne qui déclarent le plus être freinés par le manque de personnel qualifié (Fig12).

La difficulté à trouver des partenaires de coopération pour l'innovation est plus présente dans les établissements de taille moyenne : 49 % contre 39 % dans les établissements de grande taille.

fig 12 : Les freins à l'innovation selon la taille des établissements



Les coûts de l'innovation et le manque de personnel qualifié freinent les établissements

Source : Enquête Direccte (plusieurs réponses possibles)



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

«Mais comme depuis 5 ans on a vraiment peu de moyens, il y a pas mal de projets qui sont restés au stade de l'idée»

(Chef d'un établissement de fabrication de mobiliers extérieurs en bois)

«Les freins à l'innovation chez nous, ce sont les moyens. Clairement on aimerait avoir davantage de moyens financiers pour développer nos machines et être davantage performant.»

(Chef d'un établissement de l'industrie du papier)

«Je pense que la problématique principale des PME est leurs capacités à attirer de jeunes ingénieurs.»

C'est encore plus vrai dans les territoires ruraux comme la Dordogne ou la Creuse»

(Chef d'un établissement de fabrication de charpente)

«Recruter du personnel qualifié ? C'est le frein n°1. Ceux qui travaillent dans des grosses boîtes ont tellement d'avantages financiers, ils ne seront pas attirés par les PME. Ils n'auront plus de CE, plus de prime de participation ou de prime d'intéressement, les bonus par rapport aux objectifs, tu ne les as plus...financièrement tu perds énormément»

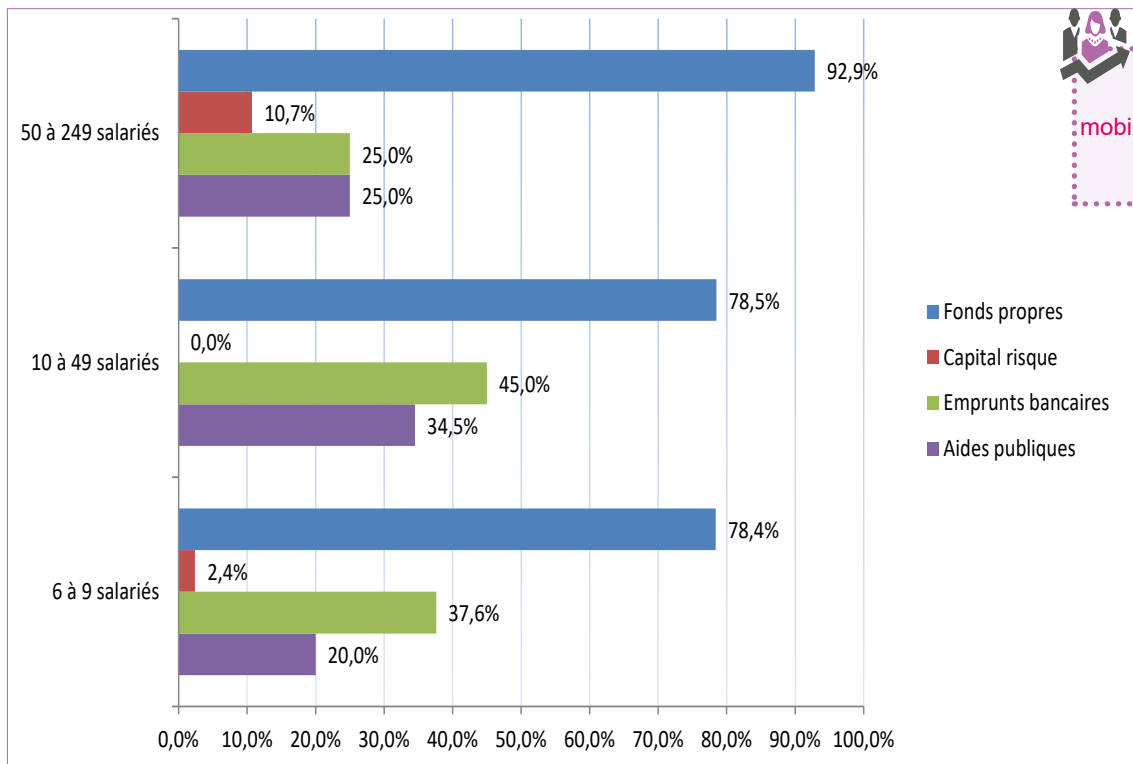
(Responsable R&D d'un établissement de fabrication de matériels de levage).

COMMENT LES ÉTABLISSEMENTS FINANCENT L'INNOVATION

Près de la totalité des établissements de 50 à 249 salariés ont mentionné les fonds propres comme principale source de financement.

C'est aussi le cas pour les trois quarts des établissements de taille inférieure.

Fig 13 : Les sources de financement de l'innovation



Les fonds propres mobilisés par les établissements pour innover

Source : Enquête Direccte (plusieurs réponses possibles)

Les établissements de 6 à 9 salariés et ceux de 10 à 49 salariés utilisent davantage les emprunts bancaires. Les établissements de taille moyenne sont 45% à y avoir recours. Mais ils sont également davantage à percevoir des aides publiques (34%).

Les établissements de petite taille sont ceux qui perçoivent le moins d'aides publiques. L'élaboration d'un dossier d'aide à l'innovation demande une bonne connaissance de la procédure à suivre et du temps pour le faire.



CE QUE DISENT LES ÉTABLISSEMENTS

«Il y a des dispositifs qui sont en place pour accompagner mais l'accompagnement n'est pas à n'importe quel niveau. Il faut vraiment être très structuré pour bénéficier des aides. Les dossiers à remplir sont complexes. Ça touche également à des sujets de défiscalisation qui ne sont pas neutres.»

(Chef d'un établissement de fabrication de produits métalliques)

«Chez nous, nous n'avons pas ce genre de compétences, on a dû faire appel à un organisme spécialisé.»

Ce n'est pas une prestation qui est donnée mais il y a des aides comme le crédit impôt recherche qui permet de mener à bien ce genre d'étude.»

(Chef d'un établissement de fabrication de papier)

«On est obligé d'être très prudent avec nos moyens financiers, c'est nos fonds propres. On a une banque très généreuse, très gentille mais qui est frileuse. On joue avec nos moyens. On est obligé d'équilibrer nos idées et nos moyens»

(Chef d'un établissement de fabrication de mobiliers extérieurs en bois).

ZOOM

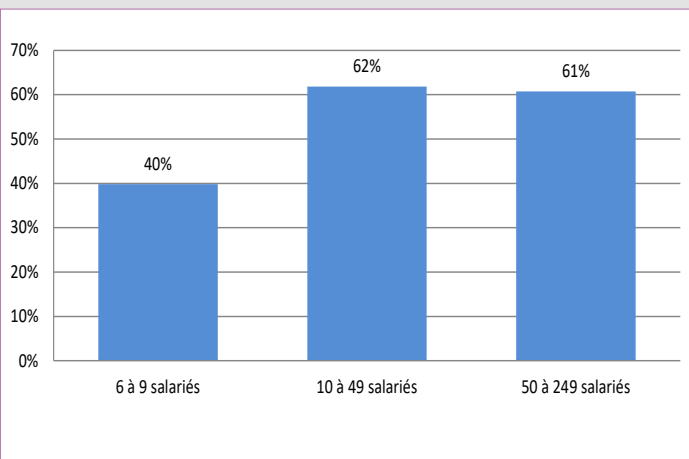
LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION (CII)

Le CII un dispositif fiscal, mis en place en 2013, destiné aux PME innovantes afin de renforcer leur compétitivité. Il consiste en un crédit d'impôt égal à 20% des dépenses annuelles d'innovation relatives aux opérations de conception de prototypes ou d'installation pilote de nouveaux produits. Le CII est une extension du crédit d'impôt recherche (CIR), instauré en 1983, ciblé sur les seules dépenses de R&D et plutôt utilisé par les grands groupes. La connaissance de ce dispositif par les acteurs concernés

(les PME) est relativement importante bien qu'il soit assez récent. Si 60% des TPE (les 6 à 9 salariés) ne connaissent pas le CII, les établissements de plus grande taille sont une majorité à le connaître (60 %).

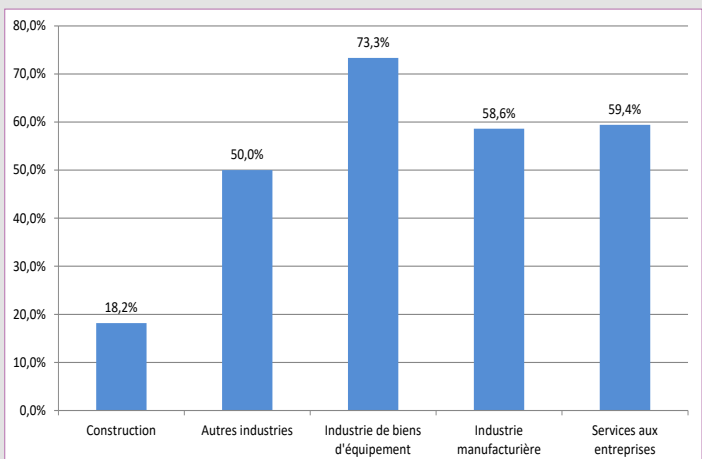
En terme de secteurs d'activités, la connaissance du dispositif est plus hétérogène avec une très faible proportion des établissements du secteur de la construction (seulement 18,2 %) contre une large majorité (73,3 %) pour ceux du secteur de l'industrie des biens d'équipement.

Fig 14 : Connaissance du CII (Crédit d'impôt innovation) par tranches d'effectif



Source : Enquête Direccte

Fig 15 : Connaissance du CII (Crédit d'impôt innovation) par secteurs d'activité



Source : Enquête Direccte

Le Manuel d'Oslo 2018 : 4ème édition du guide de l'OCDE des indicateurs de l'innovation

La première édition du manuel d'Oslo paraît en 1992, à la suite d'une réunion d'experts de l'innovation de l'OCDE, l'année précédente dans la capitale norvégienne. Elle en avait alors validé les principes.

Le manuel d'Oslo invite à une conception large de l'innovation qui ne se limite pas aux seules activités de recherche et développement mais à un ensemble de pratiques et d'activités qui intègre également l'innovation au quotidien comme la fonction achat, les savoir-faire ou le développement commercial.

Le dernier opus du manuel d'Oslo de 2018 (4ème édition) prolonge et accentue la vision très large de l'innovation qui peut s'appliquer autant aux entreprises de haute technologie qu'à la fonction publique, en passant même par l'activité d'innovation réalisée par les ménages et particuliers.

La deuxième édition avait déjà entamé ce travail d'élargissement et d'enrichissement de la notion d'innovation, en y intégrant les avancées tant académiques (le champ de l'économie de l'innovation étant alors très actif dans les années 90), que pratiques avec des stratégies d'innovation d'entreprises du secteur des services aux entreprises très importantes.

La troisième édition parachève cet élargissement de la notion d'innovation à l'ensemble des composantes de l'économie (innovations non technologiques, innovation dans le secteur des services, innovations organisationnelles, marketing, de logistique...).

L'ÉDITION DE 2018

Le manuel d'Oslo est un objet vivant qui s'actualise au cours du temps en fonction de l'état des connaissances et de l'évolution des pratiques et des stratégies des acteurs, notamment les entreprises. Il évolue aussi en fonction des retours des praticiens des enquêtes innovation qui viennent actualiser, corriger ou préciser certaines parties du manuel.

La principale évolution de la dernière édition réside dans le fait qu'on ne distingue plus 4 types d'innovations différentes (innovation produit, procédés, organisationnelle et de commercialisation) mais seulement 2 types d'innovation : l'innovation produit et l'innovation de procédé.

Les innovations organisationnelles, de commercialisation voire de logistique sont désormais comprises comme des innovations de procédés mais appliquées à différents stades du processus de production.

Note méthodologique sur le champ de l'enquête et la problématique de l'étude

L'enquête innovation réalisée par la Direccte Nouvelle-Aquitaine n'est pas une déclinaison régionale de l'enquête innovation communautaire réalisée par l'Insee au niveau France. En effet, il ne s'agit pas ici de mesurer les taux d'innovation ni les produits de l'innovation des établissements selon les secteurs, mais plutôt de rentrer dans la boîte noire des pratiques des PME innovantes de la région. La problématique de l'étude est donc centrée sur le « comment » de l'innovation.

UN CHAMP CONSTRUIT À PARTIR DE SECTEURS D'ACTIVITÉS «POTENTIELLEMENT» INNOVATEURS

L'objectif de l'étude a conduit la Direccte à sélectionner un échantillon d'établissements plutôt proches de l'innovation, afin de maximiser les réponses d'entreprises actives dans le domaine.

Pour ce faire, ont été interrogés les établissements sièges de 6 à 249 salariés (à partir de la base SIRENE) dont les codes APET correspondent aux établissements adhérents de 4 pôles de compétitivité dont le siège se situe en Nouvelle-Aquitaine : XYLOFUTUR (filière forêt-bois-papier), AVENIA (géosciences et filières énergétiques du sous-sol), Le PÔLE EUROPÉEN DE LA CÉRAMIQUE et ALPHA RLH (Photonique-laser et Electronique-hyperfréquences).

Les pôles de compétitivité constituent un marqueur important des secteurs potentiellement innovants de la région.

En effet cette politique publique mise en place en 2005 avait précisément cet objectif d'identifier les ressources régionales en matière d'innovation pour en favoriser le développement.

UNE ÉTUDE CENTRÉE SUR LES SEULS ÉTABLISSEMENTS ACTIFS DANS L'INNOVATION

Notre base d'enquête est composée de 2712 établissements de 6 à 249 salariés appartenant à différents secteurs d'activité des services aux entreprises (comme l'activité d'ingénierie) aux industries de biens d'équipement (fabrication de machines par exemple) en passant par l'industrie de produits (comme la fabrication de produits métalliques).

Le questionnaire a été mis en ligne à travers un logiciel d'enquêtes statistiques : Lime Survey.

Après plusieurs relances (courrier, téléphone et courriels), un taux de retour de 20,4 % a été obtenu (554 répondants) dont une très grande majorité se déclare active en innovation (409 établissements), soit 74 % de la base de l'ensemble des répondants (contre 51 % dans l'enquête Insee nationale).

Conformément à la problématique retenue, cette surreprésentation est plutôt heureuse et seuls les établissements se déclarant actifs dans l'innovation ont été pris en compte dans les résultats de l'étude.

Enfin, une dizaine d'entretiens ont été réalisés au cours de l'enquête avec des établissements implantés dans différents départements de Nouvelle-Aquitaine.

Le guide d'entretien portait sur les modes d'organisation des entreprises en matière d'innovation.

LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Fig 16 : établissements par taille

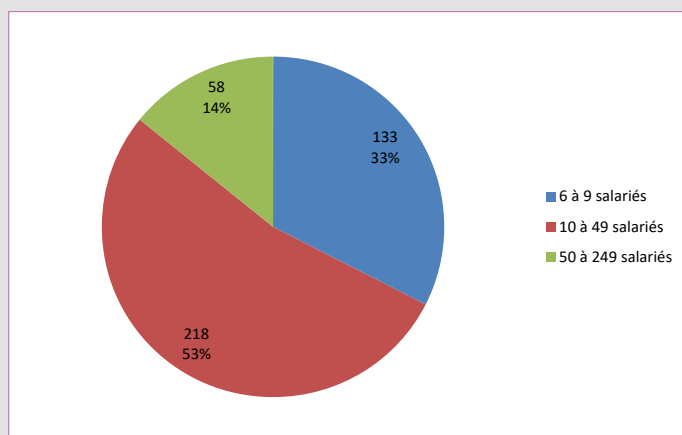
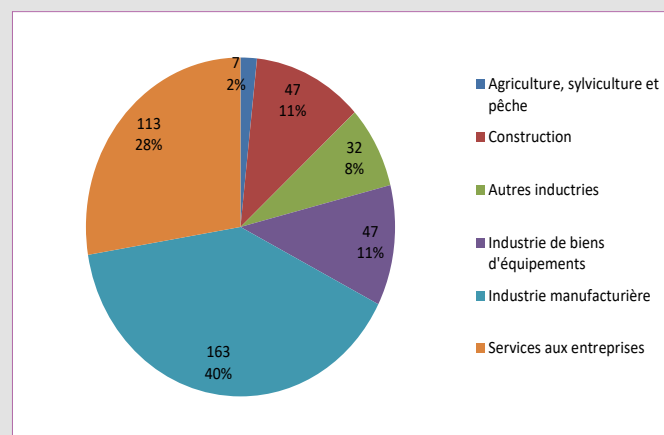


Fig 17 : établissements par activité



NOMENCLATURE

Services aux entreprises : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques ; autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ; recherche-développement scientifique ; programmation, conseil et autres activités informatiques.

Construction : Travaux de construction spécialisés.

Autres industries : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, exploitation forestière.

Industrie de biens d'équipement : Fabrication de machines et équipements; fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.

Industrie manufacturière : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements ; industrie du papier et du carton ; travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

◆ OCDE/Eurostat (2019), Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4ème édition, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Éditions OCDE, Paris, voir le [site de l'OCDE](#).

◆ Insee (2019) Flash Nouvelle-Aquitaine n°50 : "Recherche et développement en Nouvelle-Aquitaine : une progression marquée à confirmer"

◆ Dosi Giovanni, Piva Mariacristina, Virgillito Maria Enrica et Vivarelli Marco (2019) : "Embodied and Disembodied Technological Change : The Sectoral Patterns of Job-Creation and Job-Destruction", IZA Discussion Papers, No. 12408, Institute of Labor Economics (IZA), Bonn

Responsable éditorial :
Pascal Appréderisse
Directeur régional

Coordination éditoriale :
Olivier Dufour
SESE - Etudes Statistiques Evaluation

Rédaction :
Olivier Dufour
Antoine Rieusset
Viviane Tabuteau
SESE - Etudes Statistiques Evaluation

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
Immeuble le Prisme
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX cedex
☎ : 05 56 00 07 77

Maquettage : Corinne Urban Service Communication

n° ISSN : 0231-6889

na.statistiques@direccte.gouv.fr